Garde d'enfant pendant voyage

| Par Visiteur |
|---|
| Je pars en Iran pendant 3 ans pour suivre mon conjoint(détaché auprès le ministère des affaires étrangères). Ma fille de 12 ans (d'un précedent concubinage dont j'ai la garde mais dont le père a un droit de visite et d'hebergement) souhait rester avec nous (et ses 2 demi soeurs). Son père s'y oppose malgré l'assurance que nous rentrerons chaque été pendant les vacances scolaires. Que dois-je faire? |
| Par Visiteur |
| Bonjour Madame, |
| |

Au vue de la situation que vous décrivez je pense que le mieux afin qu'il n'y ait aucun problème est de saisir le juge aux affaires familiales afin de lui faire part de votre différent. Celui çi prendra une décision au regard des éléments avancés par vous ainsi que le père de votre fille.

Cordialement